

# Une belle chicane

Une belle chicane est une chicane qui ne laisse personne indifférent, une belle chicane est une chicane qui dure au moins deux ans, une belle chicane est une chicane qui remet en question des croyances profondes.

La chicane entourant la construction de la troisième chapelle Sainte-Anne est de cette envergure.

Nous sommes en 1890, sur le bord de la rivière Chaudière. La paroisse compte tout près de 3000 âmes. Il n'y a pas d'électricité, pas de téléphone, aucune automobile. Par contre, il y a des chevaux partout, le télégraphe et le train! Chaque année, c'est par milliers que les pèlerins envahissent Sainte-Marie pour venir faire leur dévotion à la bonne Sainte-Anne. Les centaines de béquilles abandonnées à l'entrée de la vieille chapelle témoignent des guérisons miraculeuses accomplies en ce réputé lieu de pèlerinage. Depuis quelque temps, la paroisse est en grande effervescence. Ça discute fort, le sujet de l'heure : la Chapelle Sainte-Anne. Aux yeux de certains la chapelle est définitivement trop petite, elle n'a pas de cœur, pas de style, il faut en construire une plus grande, une plus belle, une plus digne de la bonne Sainte-Anne. Pour d'autres, elle est bien suffisante.

Mais ce n'est pas tout, quand vient le temps de commencer à ramasser des fonds pour la construction, la question des privilèges refait surface. Va-t-on permettre aux anciens Seigneurs et leurs descendants de jouir des deux prie-Dieu avec des accoudoirs au-devant de l'église et du privilège d'ensevelir leurs morts dans la crypte sous la chapelle? Un premier groupe soutient que c'est la coutume, que ça se fait depuis 150 ans. L'autre groupe argue que le régime seigneurial étant aboli depuis le 22 juin 1854, c'en est fini des questions de privilèges, désormais, il n'y a plus de Seigneurs.

Le curé Chaperon est pour le maintien des privilèges, la fabrique est pour, une semaine, contre, l'autre, Céline Roy, la mère du célèbre avocat Alfred Morency est prête à donner

une fortune pour la construction de la nouvelle chapelle en autant que les privilèges sont abolis. Après quelques mois d'âpres discussions et de négociations non moins ardues, il fut établi que le privilège des places réservées ne pouvait pas appartenir à tous les descendants Taschereau, mais seulement au propriétaire du terrain sur lequel la chapelle était construite. Or, ce propriétaire n'était nul autre que l'Honorable Elzéar Taschereau, juge à la Cour suprême à Ottawa, usufruitier de la succession de ses pères. Avec sagesse, il consentit à renoncer à ses privilèges une fois pour toutes, devant notaire.

La chapelle fut construite en un temps record. Le 20 octobre 1892, elle était inaugurée par le Cardinal Taschereau en personne.

On dut attendre encore dix ans pour s'entendre sur la propriété de la statue miraculeuse. Il fut finalement convenu qu'elle n'appartenait pas aux Taschereau, mais bien à la fabrique de Sainte-Marie.